

COMPTE-RENDU
DE REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du **2 décembre 2013**

L'an deux mille treize, le deux du mois de décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roger MILAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du conseil municipal : 25 novembre 2013

Etaient présents : Roger MILAN, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Colette BOUVRY, André HOURDRY, Jean-Paul GUILLON, Véronique RUFIN, Ludovic MORIN, Charles HUYART, Denise MARQUIS, Gérard MURAT, Marie-Louise RINZLER-DENISART..

Absents excusés : - Béatrice NOUVEAU (Pouvoir R.MILAN)
- Lionel DE VISCH (Pouvoir JP GUILLON)
- Patricia VERGNET
- Georges VAN LANDEGHEM (Pouvoir C. HUYART)
- Fabienne MARECHAL
- Guillaume GARDON (Pouvoir A. HOURDRY)

Secrétaire de séance : Colette BOUVRY

La séance est ouverte à 20 H 05.

Approbation des compte-rendus du Conseil Municipal du 4/10/2013 et du 12/11/2013

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les compte-rendus du Conseil Municipal du 4 octobre 2013 et du 12 novembre 2013.

Le compte-rendu du 4/10/2013 est adopté par 15 voix pour et une abstention (C. BOUVRY-absente le jour de cette réunion).

Le compte-rendu du 12/11/2013 est adopté à l'unanimité.

Recensement population 2014 :

Suite à un courrier reçu par la Direction Régionale de Picardie de l'INSEE, la Commune de NOGENT-L-ARTAUD doit procéder au recensement de sa population entre le 15 janvier et le 15 février 2014.

Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur :

> La **Nomination d'un coordonateur pour** le recensement 2014

Monsieur le Maire expose qu'au dernier recensement de 2009, Charles HUYART, Conseiller Municipal, avait parfaitement rempli cette mission.

Il propose donc au Conseil Municipal de reconduire Charles HUYART dans cette fonction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Charles HUYART, Conseiller Municipal, coordonateur, chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

> La **Création de 4 emplois** d'agents recenseurs du **2/01/2014** au **15/02/2014**

Pour mener à bien cette mission, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de 4 emplois d'agents recenseurs.

> La Rémunération des agents recenseurs

L'enveloppe de l'Etat s'élève à 4.930,00 €. Monsieur le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs ainsi que le coordonnateur de la façon suivante :

- 1.100,00 € par agent recenseur (charges patronales incluses)
- 1.000,00 € pour le coordonnateur. (charges patronales incluses).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider cette proposition.

Indemnité du Receveur 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'indemnité de Conseil du Receveur pour un montant de 481,73 € brut. Le calcul de cette indemnité est basé sur des pourcentages de l'exécution des budgets 2010/2011/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 2 voix contre (JP GUILLON -G. MURAT) et une abstention (P. CARQUIN) accepte de verser l'indemnité de conseil du Receveur.

U.S.E.D.A. : Bornes de recharge de véhicules électriques

L'Union des secteurs d'Energie du Département de l'Aisne étudie la possibilité de déployer dans le courant de l'année 2014 une centaine de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Afin que le projet puisse être étudié, les représentants du Syndicat souhaitent savoir si les Communes sont intéressées par cet investissement.

La contribution de la Commune s'élèverait à 4.000,00 € pour une borne. Il ne s'agit pas d'une délibération mais d'un simple avis à donner.

Monsieur le Maire explique que l'on ne peut pas être contre le progrès mais par contre qu'il n'existe que quelques véhicules électriques dans le Département, et qu'il est peut être un peu tôt pour se lancer.

Après quelques discussions, le Conseil Municipal émet un oui de principe pour une étude.

Tarifs municipaux 2014

Suite à la réunion de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, vendredi 22 novembre, il apparaît qu'une majorité des conseillers est favorable au maintien des tarifs 2013 pour l'année 2014.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de maintenir les tarifs 2013 en 2014.

TARIFS MUNICIPAUX POUR 2014

PHOTOCOPIES	
Photocopies- Noir et Blanc	0.20€
Photocopies-Noir et Blanc A3	0.40 €
Photocopies - couleurA4	1.50€
Photocopies - couleurA3	3.00€
CONCESSION CIMETIERES	
Concessions cimetières-trentenaire	230.00 €
Concessions cimetières-cinquantenaire	450.00€
Concessions cimetières-99 ans	1000.00€

NOUVEAU CIMETIERE MINI - TOMBE	
Mini-tombes -15 ans - pour enfants	100.00 €
Mini-tombes-30 ans- pour enfants	200.00 €
Mini-tombes-50 ans- pour enfants	400.00 €
Concession pour cavurne -15 ans	120.00 €
Concession pour cavurne - 30 ans	230.00 €
Concession pour cavurne - 50 ans	450.00 €
Cavurne -15 ans (concession incluse)	320.00 €
Cavurne - 30ans (concession incluse)	440.00 €
Cavurne - 50ans (concession incluse)	550.00 €
Emplacement case Columbarium -15 ans	850.00 €
Emplacement case Columbarium -30ans	1300.00 €
Emplacement case Columbarium - 50 ans	1800.00 €

CANTINE -Prix du repas	
Tarif normal	3.90 €
Tarif préférentiel pour les élèves des classes fermées	2.80€
Tarif préférentiel pour les élèves de familles de conditions modestes (après étude du dossier)	2.50 €
Tarif (habitant hors commune)	4.60€

MEDIATHEQUE	
Tarif unique	12.00€

DROITS DE PLACE	
La journée	100.00 €

DOSSIER POS	
DOSSIER POS	220.00 €

LOYERS LOGEMENTS DE FONCTIONS COMMUNAUX	
Chalet du camping	210.00 €
Logement Ibis rue des écoles (F5)	210.00 €
Logement 26 Urande Rue	210.00 €

LIVRES	
Nos Eglises	20.00 €

SALLE DE LA MUSIQUE - fin de semaine samedi/dimanche obligatoire	
Tarifs ÉTÉ	
Habitants de la Commune	190.00 €
Habitants extérieurs	300.00 €
Tarifs HIVER	
Habitants de la Commune	290.00 €
Habitants extérieurs	420.00 €

SALLE DE LA MUSIQUE - Journée : Ou Lundi au Vendredi		
Tarifs ÉTÉ		
Habitants de la Commune	90.00€	
Habitants extérieurs	145.00 €	
Tarifs HIVER		
Habitants de la Commune	150.00 €	
Habitants extérieurs	200.00 €	
SALLE DE LA MUSIQUE -Forfait Fêtes de fin d'années		
Tarifs Semaine du Lundi au Vendredi		
Habitants de la Commune	225.00 €	
Habitants extérieurs	300.00 €	
Tarifs Week-ends - Samedi et Dimanche		
Habitants de la commune	435.00 €	
Habitants extérieurs	630.00 €	
DEPOT DE GARANTIE imputé à toutes locations		
Caution dégâts	400.00 €	
Forfait nettoyage : obligatoire	35.00 €	
SALLES LES LONGS PRES • fin de semaine Samedi/dimanche obligatoire		
	Salle poly	Salle poly+sport
Tarifs ÉTÉ		
Habitants de la commune	400.00 €	720.00 €
Habitants hors commune	700.00 €	1200.00 €
Habitants hors C4	1000.00 €	1800.00 €
Tarifs Hiver		
Habitants de la commune	500.00 €	900.00 €
Habitants hors commune	800.00 €	1500.00 €
Habitants hors C4	1200.00 €	2 000.00 €
SALLE LES LONGS PRES - Journée : du lundi au vendredi		
Tarifs ÉTÉ		
Habitants de la commune	200.00 €	360.00 €
Habitants hors commune	300.00 €	700.00 €
Habitants hors C4	400.00 €	800.00 €
Tarifs HIVER		
Habitants de la commune	250.00 €	435.00 €
Habitants hors commune	350.00 €	700.00 €
Habitants hors C4	500.00 €	1000.00 €
SALLE LES LONGS PRES -Forfait Fêtes de fin d'années		
Tarifs Semaine du Lundi au vendredi		
Habitants de la commune	375.00 €	652.50 €
Habitants hors commune	525.00 €	1050.00 €
Habitants hors C4	750.00 €	1500.00 €
Tarifs Week-ends - Samedi et Dimanche		
Habitants de la commune	750.00 €	1350.00 €
Habitants hors commune	1200.00 €	2 250.00 €
Habitants hors C4	1800.00 €	3 000.00 €
DEPOT DE GARANTIE imputé à toutes locations		
Caution dégâts	800.00 €	1 200.00 €
Forfait nettoyage : obligatoire	60.00 €	90.00€
PODIUM		
Location	300.00 €	
Caution Dégâts	150.00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour le maintien des tarifs.

Décision Modificative : Création d'une opération budgétaire

Lors de sa séance du 12/04/2013, le Conseil Municipal a donné l'autorisation au Maire de signer l'acte de vente pour l'achat d'un terrain jouxtant la Mairie.

Suite à cette décision, il convient de créer une opération budgétaire :

13.12 - Acquisition d'un terrain / Mairie

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la création de cette opération budgétaire et de l'alimenter de la façon suivante :

Opération 13.12 - Acquisition d'un terrain / Mairie : + 20.000,00 €

Opération 11.09 - Voiries Dépoux/Arquebuse/Leduc : - 20.000,00 €

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 3 abstentions décide de créer cette opération budgétaire et de l'alimenter de la façon suivante.

Bail « La Charnoye » : Renouvellement

Un bail pour la location d'une parcelle cadastrée ZB 15 arrive à son échéance en 2013.

Par un courrier reçu le 18 octobre dernier, le locataire propose à la Commune, soit de renouveler ce bail, soit d'acheter cette parcelle.

Après quelques discussions, le Conseil Municipal décide de renouveler le bail, pour un montant annuel de 150,00 €, par 11 voix pour et 5 voix contre (S. HENNEQUIN - JP GUILLON - Pouvoir de JP. GUILLON - L MORIN - G. MURAT).

S.I.V.U. de la Picoterie : Adhésion de la Commune de NEUILLY-SAI1MT-FROIMT

Au cours de ces dernières années, le S.I.V.U. de la Picoterie s'est doté de moyens importants pour mener à bien les compétences qui lui ont été transférées (en gestion fourrière, en patrimoine et en équipement).

Les 40 Communes membres ont pu développer davantage les actions d'intérêt intercommunal.

Dans le prolongement de cette dynamique, la Commune de NEUILLY-SAINT-FRONT souhaite adhérer au S.I.V.U. de la Picoterie.

Le Conseil Municipal accepte cette adhésion à l'unanimité.

Encaissement d'un chèque

Suite à un accident de la route survenu au mois de juin dernier, un véhicule a endommagé le pont de la Férotterie.

Suite à cet incident, l'assurance ALLIANZ a émis un chèque d'un montant de 572,29 €. Le

Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque à l'unanimité.

DV	A		
AR	-N° 69	263	8 Square Labedoyère
m ² AR	-n° 70.....	1 135	Faubourg d'en bas
m ²			<i>Accessible par une voie pnvee cadastrée section AB n° 59</i>
AA	-?246.....	13 a 14	71 rue Ernest Vallée
ça	-?247.....	2 a 32	71 rue Ernest Vallée
AA			
ça			
70	N° 40	2500	17 Le Genestre
m ²			
AR	-2407	3 a 56	4 rue de l'Arquebuse
ça			
AO	-N° 64.....	6 a 41	13 rue du Champ du Voisin
ça			
AB	N° 172	154M2	16, rue Dépaux

Questions diverses

André HOURDRY informe le Conseil Municipal des dernières réunions avec la Communauté de Communes concernant la mise en place des rythmes scolaires.

Sylviane HENNEQUIN souhaite l'avis du Conseil Municipal sur cette mise en place car à la prochaine réunion du Conseil Communautaire il faudra que les 5 conseillers communautaires donnent leur avis concernant le financement des rythmes scolaires.

(Participation des parents ? Participation sur le Budget Primitif de la Commune ?

Prélèvement d'impôts par la Communauté de Communes ?)

L'ensemble du Conseil Municipal semble défavorable à la participation sur le Budget Communal.

La séance est levée à 21 H 45;

^ - . -



Le Maire,

Roger

MILAN.

RECTIFICATIF

Indemnité du Receveur 2013

En ce qui concerne les votes pour cette question, il faut lire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 voix contre (JP GUILLON - G. MURAT) accepte de verser l'indemnité de conseil du Receveur.